

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 31 MAI ET 1<sup>ER</sup> JUIN 2021**

**Point 11 de l'ordre du jour**

**Transmission du postulat déposé par MM. Erwan Keravec et Nicolas Geinoz, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant l'étude de l'harmonisation et la sécurisation des voies cyclables de l'agglomération**

Lors de la séance du 14 décembre 2020, MM. Erwan Keravec et Nicolas Geinoz ont déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 4 mai 2021, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

**Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par MM. Erwan Keravec et Nicolas Geinoz, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant l'étude de l'harmonisation et la sécurisation des voies cyclables de l'agglomération.**

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE BULLE**

**La Présidente**

**Emmanuelle Favre Gende**

**La Secrétaire**

**Nicole Jacqueroud**

## **Postulat demandant l'étude de l'harmonisation et la sécurisation des voies cyclables de l'agglomération**

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Ce soir, nous avons encore voté sur deux objets, l'aménagement de la rue de Vevey et du chemin de la Part Dieu, qui intègrent des trottoirs mixtes dans leur version actuelle. Cette mode bulloise, sous le couvert d'une volonté de mobilité douce, représente une entrave à la sécurité des piétons comme des cyclistes. Aux heures de sortie d'école, la piste cyclable de la Condémine s'apparente plutôt à une place de parc sauvage et un cycliste se trouve obligé d'empiéter sur le domaine des automobiles ou des piétons. En ville, les piétons peuvent être, à juste titre, surpris par les cyclistes circulant sur les trottoirs mixtes et ces derniers doivent systématiquement s'adapter pour éviter les autres utilisateurs de la chaussée.*

*Il est temps que notre Commune adopte une politique réellement axée sur une mobilité douce sécurisée en permettant à chaque utilisateur d'avoir sa zone propre. Ce n'est qu'en séparant physiquement les cyclistes des piétons que chacun se sentira à l'aise. C'est d'ailleurs le moyen mis en place par les villes où la population se déplace à la force du mollet : il n'y a pas de trottoir mixte à Copenhague mais des routes, des pistes cyclables et des trottoirs, chacun en site propre, au minimum séparés par des marquages au sol.*

*Par ce postulat, nous demandons une distinction claire entre les piétons et les cyclistes dans les rues de la Commune ainsi que des pistes cyclables à sens unique. Les axes principaux de notre ville pourraient simplement voir apparaître des marquages de séparation entre deux-roues et piétons ainsi que des flèches indiquant le sens de circulation des cyclistes, cela améliorant de facto la sécurité des usagers. Dans la même idée, les rues doivent être étudiées pour que les piétons se déplacent en site propre, séparés des cyclistes qui roulent sur leur piste ou bande cyclable. »*